

Télépilote Professionnel de Drone - Pratique

Pratique de vol



DRONE02 Fiche pédagogique

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pratiques sur la préparation du vol et de l'aéronef

Maîtriser la gestion du vol en situation normale et en situation dégradée

Se conformer à l'arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que loisir et à l'article D.136-2 du code de l'aviation civile

PUBLIC CONCERNE

Tout public à partir de 16 ans

PRE REQUIS

Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION

14.0 heures

METHODE PEDAGOGIQUE

Intéraction permanente entre le participant et le formateur

Apports théoriques lors d'exposés interactifs

Echange d'expérience et de vécu

Exercices d'application

INTERVENANT

Formateur agréé, réalisateur audiovisuel et télépilote

EVALUATION

Evaluation formative lors des exercices

Livret de progression pédagogique

ENGAGEMENT QUALITE



Centre de formation référencé Datadock



Habilitation ARS
Grand Est formations hygiène et
salubrité 2019/2569 du 18/09/2019
Partenariat Espace Formations



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
Liberté
Égalité
Fraternité
Décision d'habilitation CSE / SSCT
Arrêté préfectoral N° 2021/603
Partenariat Espace Formations



Habilitation ARS
Bourgogne Franche Comté
formations hygiène et
salubrité 20-0035 du 05 juin 2020
Partenariat Espace Formations



Habilitation INRS
organisme partenaire
Formature formations SST
1490048/2020/SST-01/0/15



processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Certification qualité délivrée au titre
de la catégorie Actions de formation

TARIF

Inter-entreprises
1590.0 € / pers
Intra-entreprise
Nous consulter

Groupe de 4 à 10
personnes

Attestation de formation pilotage

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le financement des formations peut s'effectuer par les acteurs du financement de la formation en France (OPCO, Pôle Emploi, Région ou autre) Toutefois, les dispositifs de financement sont accessibles selon les critères de prise en charge qu'ils ont préalablement définis.

HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter en amont de la formation, nous permettant ainsi de préparer au mieux l'accueil de la personne et d'adapter si nécessaire le déroulement du stage.

CONTENU

PRATIQUE DE PILOTAGE DE DRONE

Vérifications de pré-vol

Mise en route au bord de la zone d'évolution

Décollage vertical stabilisé

Vol stationnaire

Translation lente

Exercice de slalom

Pilotage et cadrage vidéo

Atterrissage de précision

Réglementation aéronefs S1 et S3

Les différents composants constituant le drone

Important

Le certificat d'aptitude théorique ne peut être délivré par les autorités compétentes qu'après réussite à l'examen passé auprès de la DGAC cumulée à l'obtention d'une attestation de pratique de vol délivrée par l'organisme de formation à l'issue de la formation